



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Christian TUTIN

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

M. Claude BARREIX

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Véréne CHEVALIER

M. Arnaud THAUVRON

Mme Isabelle COLL

M. Philippe THIARD

M. Christian CUESTA

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien GIRAL

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

Mme Marie-Agnès DESPRES

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. François-Antoine CASCANI

Mme Cécilia KOCH

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Jean-Claude DRIANT (procuration donnée à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON)

Collège dit « des usagers » :

Mme Annaël LOMBE (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Mme Laetitia KRUSZYNSKA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à Mme Véréne CHEVALIER)

M. Jean-François ONETO (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

M. Marc GOGNY (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Doyenne de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. Emmanuel POLONOWSKI, Administrateur provisoire de l'UFR Sciences Economiques et de Gestion
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Patricia ALBANESE, Assesseure à la commission de formation et de la vie universitaire
 Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
 Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
 M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
 Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services adjointe formation et accompagnement de l'étudiant
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 M. Romain GHERARDI, Assesseur à la commission de la recherche - Biomédecine
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du conseil scientifique
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche
 M. Thomas KHABOU, Vice-président Etudiant
 Mme Elise LAMARE, Assesseure formation continue
 Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'Ecole d'Urbanisme de Paris

M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé

M. Yves PALAU, Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire

M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG

Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales

M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information

Mme Nathalie SAYAC, Assesseure à la commission de formation et de la vie universitaire

M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales

M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines

Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente relations internationales

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	7
1.1. POINT D'ETAPE SUR LE PROJET DE CREATION DE LA NOUVELLE UNIVERSITE	7
1.2. APPROBATION DU VOLET SPECIFIQUE DU CONTRAT D'ETABLISSEMENT 2015-2020	8
2. POINT FINANCIER ET COMPTABLE	15
2.1. APPROBATION DE LA LETTRE DE CADRAGE POUR LE BUDGET 2016	15
3. POINT RESSOURCES HUMAINES.....	21
3.1. APPROBATION DE L'ACTUALISATION DE LA REFACTURATION DES CHARGES LOCATIVES POUR LES BENEFICIAIRES DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.....	21
3.2. APPROBATION DE L'ACTUALISATION DES TITRES DE CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE ATTRIBUES A UNE DATE ANTERIEURE AU 11 MAI 2012.....	22
4. QUESTIONS DIVERSES.....	22
4.1. APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR L'ESIAG POUR LE FINANCEMENT D'ORDINATEURS PORTABLES AUX ETUDIANTS.	22
4.2. APPROBATION DE LA LEVEE D'UNE PRESCRIPTION QUADRIENNALE POUR UNE CREANCE DE LA FACULTE DE LLSH	24
4.3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2015	24
4.4. QUESTIONS DIVERSES	24

La séance est ouverte à 9 heures 46, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

M. LE PRESIDENT salue les avancées notables réalisées au niveau de la recherche :

- Des personnes de la faculté des sciences et du LISA sont coauteurs de trois articles dans Sciences, au niveau d'une série de huit articles en lien avec le robot Philae.
- Des personnes de médecine ont publié un article en premier auteur dans un sous-produit de la revue Lancet. Il s'agit de l'équipe portée par Pierre PORTERO. Dans le cadre d'appels à projets très compétitifs, un projet en recherche hospitalo-universitaire a été accepté. La sélection s'est effectuée au niveau national. Parmi les 29 dossiers déposés, 4 ont été retenus.

Concernant la formation, deux informations importantes ont été communiquées cet été :

- Le renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation. Une lettre de la DGESIP souligne la qualité du travail réalisé et l'implication des équipes. Il s'agit de la reconnaissance d'un travail mené au sein de l'ESPE, avec des conditions parfois complexes.
- Le projet d'école d'ingénieurs d'ESPE a été reconnu par le ministère sous une forme actuellement incomplète. Cependant, la filière des systèmes informatiques va être créée en formation initiale et en formation par apprentissage, la filière de l'ISBS continuera avec sa formation initiale et il a été demandé que la filière ITS soit en formation initiale.

M. LE PRESIDENT souligne le travail mené au niveau international avec le projet de Summer School, organisé début juillet. 36 étudiants étrangers, de 25 nationalités différentes, y ont participé. Etudiants et enseignants sont satisfaits de l'expérience, qui sera donc renouvelée l'an prochain avec des évolutions.

Il évoque la visite de Claude BARTOLONE, le 16 septembre, dans le cadre de l'Happy UPEC, qui s'est bien déroulé comme chaque année. Claude BARTOLONE a apprécié les échanges qu'il a eus avec les associations étudiantes. Par ailleurs, dans le cadre de la COMUE, Thierry MANDON, le secrétaire d'Etat, est venu la semaine du 7 septembre sur le site de Marne-la-Vallée pour discuter du dossier I-SITE, pour lequel l'UPEC est présélectionnée et pour lequel un dossier va être redéposé. Il n'est pas encore possible de présenter le dossier, mais il avance et les discussions sont fructueuses.

Concernant la rentrée, 65 000 étudiants au niveau national postulent pour s'inscrire à l'université. Par rapport à l'année dernière, l'UPEC est à plus 1 200 étudiants, dont environ plus 800 étudiants sur l'ESPE, ce qui témoigne de son attractivité. L'interrogation porte sur la capacité d'accueil. Cependant, suites aux discussions que M. LE PRESIDENT a eues avec les doyens, aucun problème majeur ne semble exister. Une

attention particulière est portée sur le site de Livry-Gargan car il accueille de nombreux étudiants supplémentaires. Les contacts avec le site, la directrice de l'ESPE, la rectrice et la DGESIP sont réguliers.

Mme HUMAIN-LAMOURE, nouvelle directrice de la faculté LLSH depuis le 1^{er} septembre, se présente : elle est maître de conférences en géographie et en aménagement. Sa recherche est au Lab'Urba et porte sur la démocratie participative, l'impact sur l'action publique et l'organisation urbaine.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université

(Projection de diapositives.)

M. LE PRESIDENT a essayé de répondre à la demande d'organisation de concertation. Des réunions ont été organisées et vont être planifiées. Une première réunion s'est tenue le 15 septembre en présence des directeurs de composantes des deux universités. Une seconde réunion aura lieu le 18 septembre avec les directeurs de laboratoires. Le 23 septembre, une réunion réunira les directeurs de composantes et les directeurs de laboratoires. Par la suite, des réunions plus larges, par grands champs disciplinaires, auront lieu du 28 septembre au 2 octobre. Elles seront ouvertes à l'ensemble des personnels. Il est aussi prévu d'organiser des réunions pour les étudiants, notamment ceux en lien avec les différents conseils centraux et ceux impliqués dans les conseils de gestion, pour avoir une présentation plus spécifique, pour recueillir leurs questions et pour prendre en compte au mieux certains objets. La venue de personnes en lien avec l'agence européenne des universités est envisagée afin qu'elles fassent un séminaire pour repositionner la question des universités, de leur organisation, à un niveau international et notamment européen. Les informations seront communiquées en Conseil d'Administration en fur et à mesure des évolutions.

Mme CHEVALIER s'interrogeant sur le fait que les étudiants ne sont pas admis aux réunions de grands champs disciplinaires, **M. LE PRESIDENT** précise qu'ils le sont, mais que certaines organisations syndicales ont demandé d'organiser des réunions prenant en compte la question plus spécifique des étudiants.

Mme LE LAGADEC questionne sur l'avancement de la réflexion concernant la localisation de la future université, car un certain nombre de travaux semblent avoir déjà été budgétés.

M. LE PRESIDENT informe que la question est en cours de discussion. Il insistera pour que la nouvelle université se situe sur le site de Créteil. La fusion étant un sujet complexe, elle nécessite des négociations.

M. TUTIN évoquant les Scholas, **M. LE PRESIDENT** fait part d'une dépêche, intitulée « Les Scholas sont mortes ». Il a fallu admettre que, pour des raisons politiques, ce point ne fonctionnerait pas. La réflexion porte sur la manière d'articuler au mieux la formation et la recherche. C'est le sujet des séminaires actuels.

Mme CHEVALIER estime que les membres du Conseil d'Administration doivent être destinataires des déclarations importantes du Président.

1.2. Approbation du volet spécifique du contrat d'établissement 2015–2020

(Projection de diapositives.).

M. CUESTA aborde le volet spécifique du contrat pluriannuel d'établissement dit « contrat de site ».

Depuis la loi de juillet 2013, un contrat pluriannuel est obligatoire avec tous les établissements d'un site pour informer les élus (députés et sénateurs) et suivre, au niveau d'un espace territorial, les éléments relatifs à l'enseignement supérieur quelles que soient les structures concernées. La loi parle surtout des établissements en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais il est précisé que tous les autres peuvent faire partie du contrat pluriannuel. Ce dernier comporte deux volets :

- le volet commun aux établissements, voté dans les mêmes termes dans les sept établissements membres de la COMUE. Il comprend des éléments liés aux projets et compétences partagées.
- Le volet spécifique à chaque établissement relevant du MESR. C'est un contrat entre le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche et ses établissements.

Le volet spécifique sera traité en commun (UPEM et UPEC). Il sera donc voté dans les mêmes termes dans les deux établissements, mais chacun votera séparément. L'UPEC continuera de percevoir la subvention versée par l'Etat, de même que le plafond ETPT. En revanche, le fait de faire un volet spécifique pour les deux établissements ouvre la porte aux négociations avec le ministère pour, dans le cadre d'une dynamique collective sur un site donné, avoir des emplois attribués pour une période triennale dans le cadre des cinq ans et des 5 000 emplois prévus. Pour cela, il faut un contrat complet.

M. CUESTA revient sur les points principaux du contrat, en commençant par la partie concernant la poursuite de la consolidation de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'Est francilien.

- L'excellence de la recherche :
- Faire converger les pratiques pour l'organisation de la mission recherche des deux universités, en développant l'harmonisation des politiques doctorales entre les deux universités et en favorisant

l'interdisciplinarité. Deux champs en émergence sont signalés principalement : « Maths–Stic » et Sciences humaines et sociales. Ce dernier devrait aboutir à la création d'une maison internationale des sciences humaines et sociales (MISSH).

- Concevoir un nouveau modèle d'organisation de la recherche attractif et renforcer les outils de pilotage. Le pilotage sur les deux universités doit être amélioré, en particulier dans le cadre des systèmes d'information communs. Il faut aussi poursuivre le soutien à la recherche partenariale et à la valorisation et maintenir des taux de recrutement plus faibles que la moyenne nationale. Il s'agit de faire attention à l'endo-recrutement pour ouvrir le recrutement à un niveau national et international.

- Améliorer l'articulation entre recherche et formation. L'idée est de pouvoir développer avec les étudiants ce qui est lié à la démarche et à la méthodologie scientifique issue de la recherche dès la licence. A la différence des écoles, le milieu universitaire porte la recherche. Les étudiants doivent être des acteurs de la recherche. Les financements de stages de M2 par l'UPEC devraient être ouverts, en allant vers des niveaux techniciens supérieurs ou cadres intermédiaires, dont les laboratoires ont besoin.

- Renforcer la formation tout au long de la vie.

- Individualiser et adapter les voies de formation. Pour la VAE notamment, la modularisation de la formation est nécessaire, puisqu'elle ne concerne pas l'ensemble du diplôme. Il faut donc avoir des modules pour que les personnes puissent compléter et être diplômées. Une des possibilités est de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention des licences. Le travail actuel porte sur les cursus adaptés, notamment pour les sportifs et les musiciens de haut niveau (augmentation de la durée d'obtention du diplôme) et pour les étudiants de très bon niveau (réduction de la durée d'obtention du diplôme). M. CUESTA cite l'exemple des doubles diplômes. Le développement de la formation continue de haut niveau est aussi en cours, en particulier avec les équipes de recherche et dans le cadre des collaborations avec le milieu socio-économique, pour les cadres de grands groupes ou de PME du tissu local. Les laboratoires se lancent dans la formation continue.

- Accompagner individuellement les étudiants pour faciliter leur réussite. Le dispositif « les 60 premiers jours à l'université » prévoit le développement de l'orientation. Un contrat devra être établi avec les étudiants pour le travail de leur orientation, réorientation ou façon de travailler avec des tuteurs. L'objectif est d'améliorer la réussite des étudiants, qui n'est pas à la hauteur souhaitée. L'idée est aussi de valoriser l'engagement des enseignants dans la pédagogie par un travail local. Il s'agit aussi de développer

les moyens numériques. Il faudrait que l'université dispose de lieux dédiés au travail à distance, qui est de plus en plus courant, et développe des éléments sur les plateformes existantes.

- Améliorer le pilotage de l'offre de formation. Il est question de démarche qualité au sein de formations souhaitant la mettre en place. Il existe des formations agréées ISO, donc il faudrait voir comment les développer et les accompagner. M. CUESTA revient sur l'obligation légale de faire évaluer par les étudiants les enseignements et les formations. L'évaluation des enseignements n'étant pas courante, il faut la mettre en place. Il est aussi question de structurer les réseaux d'anciens étudiants.

- Adopter un nouveau modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires. Pour M. CUESTA, assurer un équilibre budgétaire pérenne est un point capital pour l'université. Il faut poursuivre le développement des ressources propres, même si l'équilibre ne peut pas être basé que sur cet élément. L'enjeu est aussi de conforter la position actuelle de l'UPEC en tant que première université française dans le cadre de la formation en alternance et en apprentissage. L'UPEC et l'UPEM représentent 15 à 20 % de l'apprentissage dans le milieu universitaire français, ce qui est considérable. Il faut aussi permettre la collecte de fonds pour valoriser la qualité de l'université et mettre en avant ses partenariats.

- Placer la vie de campus au cœur des priorités.

- Développer et dynamiser la vie universitaire. L'une des forces de l'université est de placer les étudiants en tant qu'acteurs de leur cursus. Il s'agit donc de poursuivre la mise en place de lieux de vie conviviaux, de travailler sur des espaces de travail collectifs, en créant des lieux de travail plus informels qu'une bibliothèque ou qu'une salle informatique, et de mobiliser les anciens étudiants pour en faire des ambassadeurs de l'université.

- Développer la vie étudiante selon un schéma directeur partagé. Il est question de développer la vie culturelle, en poursuivant les collaborations avec le secteur culturel et sportif local, de développer RESUS, dispositif unique en France qui intéresse d'autres universités et qui comprend depuis la rentrée l'aspect dentaire, et de travailler sur les plans de déplacements campus avec les partenaires des collectivités.

- Renforcer l'urbanité des campus.

- Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international.

- Les universités de l'Est francilien sont des acteurs majeurs du développement du territoire et doivent donc répondre aux attentes des populations locales. Un développement de l'académie de Créteil est prévu. Il faut continuer à travailler avec les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales.

- Renforcer la visibilité de l'Est-francilien à l'international. Il s'agit de préparer les étudiants à une vie professionnelle qui ne s'effectuera probablement pas qu'en rapport avec la France. Il faut donc développer des programmes européens et des doubles ou triples diplômes avec l'étranger.

- Développer une politique des ressources humaines dynamique.

- Politique RH au service de la recherche et de la formation. L'idée est de recruter des enseignants-chercheurs dans des laboratoires stratégiques, tout en portant une attention particulière aux axes émergents. Il s'agit aussi de poursuivre le soutien global à la politique doctorale, notamment en créant des contrats doctoraux supplémentaires. De plus, la loi permet de recruter autrement les enseignants-chercheurs. Ce point devra être revu pour recruter des enseignants attentifs aux aspects formation et recherche. Enfin, il est question de développer l'emploi de l'ingénierie pédagogique.

- Politique RH au service des missions et des carrières. Il faut développer la formation des personnels, notamment pour les enseignants et enseignants-chercheurs, et poursuivre la réduction de services pour les maîtres de conférences stagiaires, comme c'est le cas pour les deux premières années. Cela leur permet de poursuivre des activités de recherche et d'avoir une charge d'enseignement plus faible. Il est aussi question de la création de CRCT orientés formation et pas uniquement recherche.

- Développer une stratégie documentaire ambitieuse :

- Créer une charte documentaire et faire converger les abonnements de ressources électroniques.

- Harmoniser les règles d'inscription et de prêt pour les usagers et faciliter la circulation des documents entre les sites.

- Proposer un accès unique aux ressources documentaires.

M. CUESTA aborde la partie concernant la co-construction de la nouvelle université de l'Est francilien. Pour l'instant, cette partie propose des modes opératoires pour la création de la nouvelle université au 1^{er} janvier 2017. Cette construction se déroulera par étapes, après consultation-concertation et elle ne sera effective qu'après les futures élections.

Les premières pistes sur ce sujet sont :

- Dessiner un nouveau modèle organisationnel. Il s'agit de construire un modèle de gouvernance qui confirmera le rôle des instances. La communauté universitaire sera consultée. L'idée est de mettre en cohérence les systèmes d'information et les outils numériques. Même sans nouvelle université, il faut construire des outils en cohérence avec les changements prévus. Le budget 2016 va notamment être

construit différemment, dans le cadre du nouveau processus réglementaire. Le service rendu aux usagers et aux personnels est à améliorer. Une concertation aura lieu, dans le cadre du dialogue social, avec les organisations syndicales.

- Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité de service rendu à tous les acteurs de l'université. Il faut aussi poursuivre la dématérialisation des actes de gestion.

Mme LE LAGADEC se félicite d'un certain nombre de points : l'ancrage territorial, la valorisation des sciences sociales, le projet pour la vie de campus, ambitieux mais réaliste, le renforcement de la formation tout au long de la vie, qui pourrait constituer un apport budgétaire non négligeable, et le développement de l'accompagnement individuel des étudiants avec « Les 60 premiers jours ». Elle rappelle que l'objectif que se fixe la nation est ambitieux, puisqu'il correspond à 75 % de jeunes réussissant à l'université. Les moyens budgétaires doivent donc être cohérents.

Mme LE LAGADEC se questionne sur le soutien aux mesures qui dégagent des moyens supplémentaires, car la lettre de cadrage budgétaire ne mentionne pas les économies budgétaires mais un gel des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, elle souligne l'importance de la volonté de participation de l'Etat dans les budgets de l'université et s'interroge quant à la recherche de fonds avec des partenaires privés. Elle se demande également si la valorisation de l'engagement des enseignants dans la pédagogie par une reconnaissance institutionnelle au-delà des cadres déjà existants constitue une sorte de prime au mérite.

Concernant les recherches de fonds, **M. LE PRESIDENT** rappelle que la fondation constituait l'une des six recommandations formulées lors de l'évaluation de l'université par l'agence européenne des universités. Il faut développer l'université sans être sûr de l'augmentation des financements de l'Etat et sans augmenter les frais d'inscription. Les partenaires peuvent apporter un soutien à l'université et le mode de fondation est un moyen facile d'accompagnement. Même si de nombreuses conventions ont été signées avec des partenaires, la question de la fondation n'a pas été résolue au cours de ce mandat.

A propos de la valorisation de l'engagement des enseignants, **M. CUESTA** explique que l'équivalent de congés pour recherche et conversions thématiques en lien avec la formation permettrait de valoriser la fonction enseignement. Les enseignants pourraient prendre un semestre pour travailler sur des pratiques pédagogiques innovantes. De plus, l'évolution des carrières des enseignants-chercheurs se fait dans le cadre des CNU et dans le cadre local. Les CNU sont majoritairement centrés sur la partie recherche et le niveau d'investissement pédagogique est difficilement appréciable. Le cadre local peut traiter ce point.

Mme CHEVALIER se demande si le volet spécifique commun sera adopté dans les mêmes termes par les deux établissements, ce que **M. LE PRESIDENT** confirme.

Mme CHEVALIER regrette que le volet spécifique des établissements ne soit pas examiné en même temps que le volet commun de la COMUE. En effet, elle estime que les points d'articulation entre le volet commun de la COMUE et le volet spécifique ne sont pas apparents.

Concernant la première partie du document, Mme CHEVALIER se demande si l'ordre des points est hiérarchisé. Elle n'est pas sûre que tous les éléments puissent être mis en place avec les moyens limités de l'université. Par ailleurs, elle estime que certains éléments sont contradictoires. En considérant que l'université fusionnée est l'objectif principal, améliorer l'articulation entre recherche et formation lui paraît contradictoire avec le fait de vouloir être un site expérimental pour les thèses en VAE, comme indiqué dans le volet commun et dans le volet spécifique. Elle pense que les deux établissements prennent des risques inconsidérés. Le danger consiste à recruter des techniciens ayant obtenu des thèses en VAE alors qu'ils n'ont pas été formés par la recherche et à la recherche. Elle souhaite que le sujet soit mis en débat.

Concernant la deuxième partie, elle rappelle que le projet a démarré lors des élections dans les conseils centraux des universités en 2012. Trois ans et demi plus tard, certains éléments ont avancé, notamment du point de vue de la gouvernance. Pour Mme CHEVALIER, la démocratie, c'est le vote et le débat informés. La démarche d'attendre les élections pour déterminer les éléments ne lui paraît pas être démocratique.

M. CUESTA explique que le décalage entre le volet commun et le volet spécifique est dû en grande partie au nombre de mains qui participent à l'écriture (22 établissements sont concernés par le volet commun).

Par ailleurs, la thèse en VAE est un projet qui a été voté par le Conseil d'Administration de la COMUE. Le sujet a donc été débattu. Le doctorat est délivré par la COMUE, même si les doctorants sont dans les laboratoires des établissements et des universités. Il s'agit d'étudier les possibilités d'obtenir le diplôme le plus haut de l'université française autrement que par un parcours classique. Des expériences doivent donc être tentées. La VAE n'est pas une formalité ; le dossier qui doit être constitué demande un travail conséquent. Il s'agit d'une autre façon d'obtenir la thèse. Ce débat dépasse largement le cadre de l'UPEC.

M. LE PRESIDENT proposera d'avoir, au niveau de la COMUE, une présentation des expériences menées et un débat. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du CA de novembre ou de décembre pour en discuter.

Vis-à-vis de l'ordre de passage des points, M. LE PRESIDENT indique que la présentation du contrat est traditionnelle. Il ne pense pas que l'ordre des points doit être changé. De plus, aucun élément ne prime sur

les autres tant ils sont liés. Tous les éléments du contrat ne pourront pas être mis en œuvre, mais M. LE PRESIDENT espère qu'une grande partie le sera, comme pour les précédents contrats. La volonté des deux universités est d'afficher un souhait commun d'aller vers un dispositif structuré et ouvert sur l'avenir. Concernant la deuxième partie du contrat, M. LE PRESIDENT a entendu que tout ne devait pas être exprimé, que tout n'était pas joué. Il a fallu trouver un compromis et un débat a eu lieu pour arriver à cette proposition. Il informe que le volet spécifique est passé devant le CAC, où il a recueilli un avis positif à l'unanimité, puis au CT, où il a recueilli une voix pour, trois abstentions et le reste des voix contre. M. LE PRESIDENT considère que le document n'est pas parfait mais il a été différé pour prendre le temps de la réflexion et pour le proposer en Conseil d'Administration après les vacances, dans un laps de temps suffisant car le ministère attend une proposition convenant aux différentes parties.

Pour **Mme CHEVALIER**, si le projet était d'attendre les élections et d'avoir un vrai débat, le processus aurait été suspendu en juin. Elle estime qu'il existe un problème démocratique.

M. LE PRESIDENT souligne le passage devant le Conseil d'Administration, qui a donné mandat pour continuer et qui a demandé de concerter. Il a écouté et il a fait des propositions.

M. THIARD se réjouit de la légèreté du document, qui donne une bonne visibilité des grandes orientations à privilégier pour les cinq prochaines années et des jalons importants de la construction collective.

Il souligne le fait que le document est hybride. Il est structuré autour d'items parce qu'il est complémentaire au contrat de site et qu'il comprend des éléments demandés directement par le ministère à chaque exercice contractuel liés aux indicateurs en lien avec des évolutions autour de la politique documentaire, de la stratégie immobilière, etc.

Pour M. THIARD, la deuxième partie du document est dans la continuité de ce qui a été exprimé lors du dernier CA. Il s'agit d'un rappel de la méthode du calendrier et des éléments structurants du cahier des charges de la création du nouvel établissement, mais ce document ne fige aucun point. Les instances décisionnelles actuelles et futures auront le soin de décider de la structuration de la nouvelle université. Il ne voit pas de contradiction entre cet exercice et la nécessaire expression démocratique.

Mme FAURE regrette l'absence d'un volet sur les conditions de vie des personnels au niveau de la politique RH. Elle estime que c'était l'occasion de parler des différences entre les deux universités et des éléments innovants. Selon elle, les jeunes qui vont rejoindre l'université vont demander un management différent.

M. LE PRESIDENT admet que ce point aurait pu être plus développé, mais le sujet sera tout de même traité.

M. THIARD fait remarquer que, dans la partie sur la vie de campus, un certain nombre d'éléments évoqués lors de la commission Vie de campus de la nouvelle université ont été exprimés : espaces collaboratifs, aménagement des espaces publics devant pouvoir recevoir davantage d'activités et de vie sociale, etc. Le sujet aurait pu être traité plus en profondeur, mais il considère que les deux établissements ont essayé collectivement de mettre en exergue, autour des projets immobiliers phares des cinq prochaines années, les éléments essentiels pour l'amélioration des conditions de travail et de vie sociale.

M. CASCIANI souhaite que la politique d'harmonisation des pratiques entre les services de documentation ne conduise pas à l'ouverture et à la fermeture de tous les services d'accueil à la même heure. De plus, il demande que les spécificités locales soient respectées.

Procurations : M. LE PRESIDENT a reçu procuration de Mme SACHOT-MOIREZ, M. CEGIELSKI a reçu procuration de Mme OLLIVIER-YANIV, M. MAITROT DE LA MOTTE a reçu procuration de M. DRIANT, M. CUESTA a reçu procuration de M. ONETO, M. THAUVRON a reçu procuration de Mme FANEN, M. THIARD a reçu procuration de M. MORET, M. GIRAL a reçu procuration de Mme KRUSZYNSKA, Mme KOCH a reçu procuration de Mme LOMBE.

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé, par 19 voix « pour », 4 voix « contre » et 4 abstentions, le volet spécifique du contrat d'établissement 2015-2020.

2. POINT FINANCIER ET COMPTABLE

2.1. Approbation de la lettre de cadrage pour le budget 2016

(Projection de diapositives.)

M. CUESTA informe que la lettre de cadrage, qui ne concerne que l'année 2016, présente les priorités pour l'année à venir et les impacts budgétaires des différentes mesures. L'idée est d'informer sur la situation budgétaire de l'université dans le cadre de cette préparation budgétaire. Des éléments succins des trois dernières années sont communiqués pour montrer la trajectoire suivie et les possibilités. Il est proposé un cadre stratégique voté par le CA avant de travailler de façon plus technique le budget 2016. Il s'agit d'un appui aux différentes composantes et structures dans le cadre de la construction du budget qui sera élaboré et qui passera au vote lors du CA de mi-décembre.

M. CUESTA revient sur l'analyse financière de l'UPEC. Le budget est de l'ordre de 225 M€ en 2014. Les recettes encaissables ont augmenté de 10 M€ (4,7 %), sachant que les subventions de l'Etat (188 M€) n'ont

augmenté que de 2 M€ et que les ressources propres (32 M€), liées à des parts recherche et à des parts formation, ont augmenté de 5 M€ sur la même période.

Les dépenses ont globalement augmenté. Il est à noter une augmentation des dépenses décaissables de presque 10 M€ sur trois ans (4,5 %), avec des augmentations de la masse salariale, qui est la part la plus importante, et des investissements, avec une stabilité des dépenses de fonctionnement. Cette stabilisation est issue du travail de chacun afin de dégager des ressources pour valoriser la politique RH pour partie. L'UPEC a publié l'ensemble des postes vacants au cours des dernières années. Le nombre d'ETPT rémunérés par l'établissement a été augmenté de façon considérable (61 ETPT entre 2012 et 2015). La stabilisation du fonctionnement et le développement des ressources propres a permis à l'université de dégager des marges de manœuvre pour développer la politique emploi. Une cinquantaine de BIATSS hors procédures Sauvadet classiques ont été titularisés sur la période. Les dépenses de formation ont augmenté de 5 %, celles de la recherche de 17 %, celles de la documentation de 4 %, celles de l'immobilier de 29 %, celles du pilotage de 5 % et celles de la vie étudiante de 9 %. Le poids relatif de la recherche augmente en raison de l'effet masse salariale (transformation de postes de 2nd degré en enseignants-chercheurs) et de l'effet investissements, qui n'est pas négligeable.

M. CUESTA aborde les éléments stratégiques. Le dispositif « Les 60 premiers jours » constitue l'élément important ; il a déjà commencé. Le développement de la formation tout au long de la vie est un élément fort à accompagner et pour lequel des moyens sont à réserver. L'ouverture de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant est prévue pour septembre 2016. L'idée est de poursuivre les innovations pédagogiques, de continuer à avoir les dotations dans les composantes et d'essayer d'augmenter le référentiel dans le cadre des travaux liés aux offres de formation. Il avait été décidé, dans le cadre de l'offre de formation, de réserver 5 % de cette offre à la mise en place de dispositifs particuliers.

Concernant la vie étudiante, l'objectif est la reconnaissance des engagements des étudiants. Des reconnaissances avec des ECTS sont prévues pour les étudiants engagés dans la vie collective. A la rentrée, les référents Vie de campus et d'autres projets ont été mis en place avec le parlement étudiant. Les fonds du FSDIE sont récoltés sur les droits d'inscription. L'idée de faire des contrats services civiques a été émise. La dotation spécifique sur des appels d'offres Vie de campus est opérationnelle.

M. CUESTA passe à la politique de recherche. Elle consiste à continuer de soutenir les unités de recherche (financement de stages, crédits spécifiques pour la mission recherche ESPE, formations, etc.). Des indications spécifiques sont mises en place pour les maîtres de conférences stagiaires. Après les concours,

ces derniers peuvent demander une modulation de services à la baisse et la nouveauté est qu'il leur sera attribué une somme de 1 000 € pour du fonctionnement (petits matériels, etc.). Par ailleurs, lorsque les projets d'appels d'offres sont éliminés au 1^{er} tour, il est difficile financièrement de tenter un 2^{ème} tour. Un accompagnement des projets issus de la commission recherche est donc prévu pour un 2^{ème} tour.

Sur la partie internationale, il s'agit de poursuivre et d'amplifier la Summer School 2016. La traduction de documents (colloques, etc.) en anglais sera aussi amplifiée. La traduction en anglais de l'offre de formation sur le site est prévue. Le développement des langues est déjà engagé mais il faut essayer de l'améliorer. L'idée est de passer par les bailleurs de fonds actuels, les fonds sur des projets d'investissement d'avenir et les enveloppes budgétaires classiques données au service des relations internationales. Les dotations région ont baissé dans le cadre de certaines bourses et l'université essaie de les compenser.

M. CUESTA poursuit avec la politique ressources humaines. L'idée est de promouvoir, par voie de concours, en passant de catégorie C à B, etc., en changeant de poste. L'attention est toujours grande sur la gestion des emplois et de la masse salariale, car il s'agit d'un élément important des dépenses de l'université. Des marges de manœuvre ont pu être dégagées, ce qui a permis la titularisation de certaines personnes. Ce point est important, surtout lorsque le budget de l'Etat n'est pas connu et que les éléments visibles dans la presse ne laissent pas présager d'une augmentation importante. M. CUESTA rappelle que, l'année précédente, la dotation ministérielle n'a été connue qu'en avril.

Concernant la politique d'investissement, le parc immobilier est globalement aux normes. Le programme GER sera poursuivi. L'investissement a été important et le sera en 2015, car il est important de valoriser l'aspect patrimonial de l'université. L'université dégage des marges de manœuvre, par exemple sur la capacité d'autofinancement, et met à contribution son fond de roulement.

M. MOSCOVICI précise que l'UFR de sciences et technologies n'avait pas tout à fait la même démarche de soutien aux jeunes maîtres de conférences stagiaires, car il s'agissait d'investissements, pour que les jeunes puissent acquérir un matériel scientifique de plusieurs milliers d'euros leur permettant de débiter une recherche, avec le soutien de la modulation de services à la baisse de 40 heures. Le problème est que cette démarche est transformée en fonctionnement, ce que M. MOSCOVICI considère être du rôle du laboratoire. Il a été officiellement annoncé que la faculté des sciences n'a plus le droit de pratiquer cette politique d'investissement de soutien à la recherche. Il est indiqué que les investissements pédagogiques pour 2016 seront de l'ordre de grandeur de ceux de 2015. Or, pour les investissements recherche, rien n'est mentionné dans la lettre de cadrage. M. MOSCOVICI demande des précisions.

M. LE PRESIDENT explique que tous les processus ont des avantages et des inconvénients. Derrière l'achat de matériels, la question de l'amortissement se pose. Par ailleurs, les montants des investissements recherche ne sont pas encore fixés. M. LE PRESIDENT pense que le même effort sera fourni. La politique qui doit être mise en place consiste à accompagner les équipes de recherche pour obtenir des financements supérieurs dans des cadres autres que ceux de l'université (régionaux, nationaux ou internationaux).

Mme FAURE questionne sur la mobilisation du PIA pour la formation des personnels, notamment sur le volet du numérique au travail, enjeu actuel majeur dans la fonction publique. Elle souhaite qu'un plan de grande envergure soit mis en place (y compris pour les enseignants) pour éviter une fracture entre la nouvelle et l'ancienne génération. Les personnels sont surchargés au niveau du temps de travail, donc il faudrait trouver une solution pour dégager du temps pour la formation et pour accompagner les personnels. Mme FAURE estime que les services sont en difficulté malgré l'accompagnement actuel.

M. TAVERNIER partage cette préoccupation. L'UPEC bénéficie d'un nombre d'outils collaboratifs conséquent, ce qui implique de la formation. Les éléments de bilan présentés au CT avant la discussion sur le nouveau plan de formation montrent que ce sujet du SGEN est déjà traité au niveau de la DRH. Les chiffres montrent que la formation au numérique fait partie des plus suivies par les agents, enseignants comme BIATSS, même si la politique de formation touche majoritairement les BIATSS. Au sein de la DSI, une personne est dédiée à 100 % à l'accompagnement sur les nouveaux outils.

M. LE PRESIDENT souligne que le PIA et IdA sont des financements fléchés sur des actions spécifiques. Ils ne peuvent pas être utilisés pour la formation des personnels. Il faut donc étudier comment inscrire certaines actions dans le cadre du PIA et comment dégager des fonds pour renforcer la stratégie en matière de formation au numérique.

M. TUTIN comprend qu'il s'agit d'un document de cadrage général, avec un flou sur les dotations de l'Etat. L'idée de maîtriser et de stabiliser les dépenses de fonctionnement apparaît. Il se demande quelles seront les dotations de l'université aux composantes et quel impact le cadrage budgétaire a sur ces données.

M. CUESTA explique que le CA va se prononcer sur les crédits pour les équipes de recherche et sur l'enveloppe consacrée à la formation. Les commissions définiront ensuite les priorités. Rien n'est arrêté, mais la cible est *a priori* de maintenir une stabilisation des éléments budgétaires et de poursuivre les actions menées jusqu'à présent. Si une amélioration est possible, elle sera réalisée. Cependant, la question du montant de l'enveloppe donnée par le ministère se pose toujours. Le budget dépend en grande partie de financements autres que les fonds de roulement de l'université, ce qui complexifie l'exercice.

Mme CHEVALIER se demande si l'UPEC votera sur le dernier budget indiqué dans le document. Dans le calendrier du contrat de site, le budget initial de l'année doit être voté fin 2016. L'UPEC a pu publier 65 emplois, alors que l'UPEM a gelé 50 emplois. Mme CHEVALIER s'interroge sur ce qui sera fait dans un an avec le schéma général actuel.

M. LE PRESIDENT informe que la question de l'équilibre budgétaire des deux établissements a été la première à être posée. Les documents définitifs du rapport de l'inspection de l'IGAENR sont disponibles.

Mme CHEVALIER regrette que les chiffres figurent en euros et non en personnes ou en postes.

M. LE PRESIDENT explique qu'un budget est forcément en euros. Il a insisté pour avoir l'analyse financière des deux établissements. Au 1^{er} janvier 2015, l'équilibre budgétaire de la projection de la nouvelle université était réaliste. Au 1^{er} janvier 2016, d'après le point de vue budgétaire sur 2015 et les informations de l'UPEM sur 2015, il peut être considéré que l'équilibre sera trouvé. M. LE PRESIDENT indique que, *a priori*, l'équilibre au 1^{er} janvier 2016 de la perspective de la nouvelle université est satisfaisant. Pour constituer le budget de la future université, il faut revenir à des éléments basiques.

Mme CHEVALIER observe que l'UPEM a 50 postes gelés, donc non occupés, et que l'UPEC a créé 65 postes, occupés par des personnes participant au fonctionnement. Elle souhaite avoir la traduction du budget en termes de conditions de travail, d'emplois, etc. Elle se demande quels sacrifices ces moins 50 et plus 65 risquent de demander.

M. CUESTA explique qu'il existe une double dotation : une dotation en emplois, avec un plafond d'emplois donné par l'Etat, et une dotation en euros, pour la masse salariale, etc. Dans le cadre de nouveaux emplois attribués, l'Etat permet à l'université de consommer des ETPT de plus et donne environ 60 000 € par ETPT en masse salariale. L'université sait donc, dans ces conditions, qu'elle pourra concrètement recruter les personnes et les rémunérer. C'est à l'université de trouver un équilibre pour que ces personnes ne consomment pas plus que l'argent attribué. L'UPEM gèle les emplois, donc les 60 000 € servent à abonder la masse salariale, élément du déficit de l'UPEM. Or, historiquement, l'UPEM avait créé beaucoup d'emplois, probablement sans avoir toute la masse salariale. Selon M. CUESTA, l'UPEM est en train de récupérer l'avance faite au niveau des emplois. Le nombre important d'emplois créés a entraîné une augmentation considérable de la masse salariale. L'UPEM avait pris de l'avance et est en train de rééquilibrer le système. Dans la nouvelle université, le plafond d'emploi Etat correspondra à la somme des deux plafonds d'emploi Etat, dont l'un des deux n'est pas saturé. L'UPEC se dirige vers une saturation du plafond d'emploi Etat alors que l'UPEM a de la marge. Cependant, l'Etat a déjà donné l'argent. La nouvelle université aura donc

un plafond d'emploi important. Sans ressources complémentaires, il sera impossible de recruter des personnes pour saturer ce plafond d'emploi en ETPT. Il faudra trouver un équilibre différent.

M. GADESSAUD ne voit pas d'élément sur l'éventuelle neutralisation de tout ou partie des investissements liés à la pédagogie. Or, des engagements avaient été pris dans le passé. Le CA avait voté sur un montant qui avait été consommé par la dérive des investissements recherche, des reports d'investissements. M. GADESSAUD se demande donc ce qu'il en est. Par ailleurs, il affirme que des éléments avaient été actés sur l'extension du bénéfice des mois de stage en laboratoire des techniciens et techniciens supérieurs. Les laboratoires ont des besoins qui ne relèvent pas forcément d'un M2 et les M2 recrutés finissent néanmoins sur ce type de stage, alors qu'ils n'ont pas toujours les compétences adéquates. L'un des arguments de la réservation de ces stages aux M2 était de rendre attractifs les laboratoires pour que les étudiants poursuivent en thèse. M. GADESSAUD s'interroge sur l'existence d'une étude du rapport entre les stagiaires de M2 dans les laboratoires qui ont bénéficié de ce financement et le nombre de doctorants qui se sont inscrits. Il posera la question à la CR. Il craint que l'UPEC ait financé des stages pour d'autres universités, c'est-à-dire que ces jeunes soient repartis faire leur thèse dans leur université d'origine.

M. LE PRESIDENT rappelle que l'idée initiale de ce dispositif était de stabiliser un certain nombre d'étudiants en lien avec les laboratoires de recherche de l'UPEC afin qu'ils ne partent pas ailleurs. M. LE PRESIDENT reconnaît l'intérêt d'une analyse sur ce sujet et verra s'il peut obtenir les informations par le directeur de laboratoire. Concernant l'investissement dans la pédagogie, M. LE PRESIDENT explique que des choix budgétaires ont dû être opérés et qu'il n'est pas toujours possible de mettre directement en œuvre les projets exprimés. Cependant, il s'agit toujours d'une volonté politique.

M. GADESSAUD précise que le dispositif avait été mis en œuvre et que l'annulation était seulement le fait de reports d'investissements de la part des laboratoires, qui ont entraîné la consommation d'une partie de l'amortissement. Il a donc fallu piocher dans une enveloppe fléchée pour neutraliser la pédagogie.

M. LE PRESIDENT indique que, d'un point de vue général, l'UPEC a réussi à mener une politique de développement de la recherche. Comme dans toutes les expériences, tout ne fonctionne pas. Il faut donc analyser de nouveau le sujet et tenter d'autres expériences.

M. CUESTA affirme que les raisons de cette annulation sont nombreuses. De plus, la GBCP va contraindre l'université à regarder autrement la question des amortissements, donc l'équilibre pourrait être différent.

Mme HUMAIN-LAMOURE regrette que, dans les dotations de composantes, aient disparu deux indicateurs sur la part des étudiants boursiers et la part des étudiants issus de baccalauréats technologiques ou professionnels. Elle est consciente que les dotations ne changent pas, mais un élément important du plan licence a été supprimé, ce qu'elle trouve dommage d'un point de vue affichage.

M. CUESTA explique que le modèle est presque caduc. L'université n'a plus les moyens objectifs de poursuivre certains éléments. Certains points datent de deux ou trois ans et ne sont plus d'actualité. Il reconnaît que de nombreux dispositifs sont à bâtir concernant les baccalauréats technologiques et professionnels. La question doit être étudiée, car l'UPEC n'est pas opérationnelle à ce niveau. Il admet que le sujet est important pour l'image de l'UPEC, mais des questions de temps de travail se posent et les éléments les plus opérationnels sont mis en œuvre.

Procurations : M. CUESTA a reçu procuration de M. GOGNY, Mme CHEVALIER a reçu procuration de Mme LE LAGADEC, M. GIRAL a reçu procuration de M. SERNE.

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la lettre de cadrage pour le budget 2016.

3. POINT RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation de l'actualisation de la refacturation des charges locatives pour les bénéficiaires de logement par nécessité absolue de service

(Projection de diapositives.)

M. TAVERNIER informe qu'un décret paru en 2012 portait modification du régime des concessions de logement. L'UPEC est concernée en raison du nombre de ses concessions de logements, notamment du fait des sites de l'ESPE. Les agents qui occupent un logement mis à disposition par l'UPEC sont réputés locataires, payent des charges, sont tenus d'occuper le logement concédé, sont tenus de quitter le logement lorsqu'ils n'occupent plus la fonction qui leur permettait d'en bénéficier et sont tenus de déclarer à l'administration fiscale l'avantage en nature et les charges. Chaque année, le CA doit approuver la réactualisation des charges. Cette année, elles baissent (passage de 15,64 € le m² à 13,79 € le m²).

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'actualisation de la refacturation des charges locatives pour les bénéficiaires de logement par nécessité absolue de service.

3.2. Approbation de l'actualisation des titres de concessions de logement par nécessité absolue de service attribués à une date antérieure au 11 mai 2012

M. TAVERNIER informe que, puisque toutes les concessions de logement ont été approuvées par le Conseil d'Administration au fur et à mesure de leur attribution, le CA doit approuver le projet.

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'actualisation des titres de concessions de logement par nécessité absolue de service attribués à une date antérieure au 11 mai 2012.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Approbation de l'attribution d'une subvention par l'ESIAG pour le financement d'ordinateurs portables aux étudiants.

(Projection de diapositives.)

M. POLONOWSKI explique que le premier objectif de ce dispositif est d'améliorer les conditions d'étude des jeunes en difficulté financière en leur permettant d'acquérir plus facilement du matériel informatique essentiel au bon déroulement de leurs études. Cela permettra aussi à l'ESIAG et à l'université de réaliser des économies qui pourront bénéficier à l'amélioration de la qualité de la formation dans son ensemble. Le dispositif s'appuie sur trois constats :

- L'ordinateur est plus qu'un simple outil pour les études ; il est un véritable objet d'étude.
- Les usages des salles informatiques ont évolué, puisque ces dernières sont de moins en moins utilisées, les étudiants préférant venir travailler avec leurs propres ordinateurs portables posés à côté des ordinateurs en place, ce qui fait s'interroger sur l'utilité de les conserver. Leur travail sur leurs différents lieux de vie et d'étude est ainsi facilité. Le coût du matériel informatique est largement décroissant depuis quelques années. S'approprier le matériel apporte un confort de travail plus important.
- Le contexte technologique est favorable à la mise en œuvre d'une solution basée sur les ordinateurs portables individuels des étudiants. L'administrateur du parc informatique, en lien avec la DSI, a mis en place une solution de virtualisation permettant aux étudiants d'installer facilement sur leur ordinateur tous les outils nécessaires à leur travail sur leurs différents cours. Cela s'accompagne d'une mise en place de serveur sur une zone accessible depuis l'extérieur.

Les gains pour l'université se situent au niveau de l'administration du parc informatique. La charge de travail de l'administrateur sera allégée et il pourra ainsi se consacrer notamment à des problématiques de

communication interne. D'autre part, seules deux salles informatiques seront conservées sur les huit existantes, avec une réduction du nombre de postes (150 actuellement, renouvelés par tiers tous les ans). Le budget qui y est consacré, de l'ordre de 45 k€, sera largement diminué.

M. POLONOWSKI aborde le coût du dispositif et les modalités. Deux subventions seront proposées :

- Pour les boursiers, la subvention sera intégrale. Elle leur sera versée *a priori* pour qu'ils puissent acheter le modèle référencé. Un contrôle du matériel acheté sera réalisé *a posteriori*.
- Pour les étudiants non boursiers mais en difficulté financière, la subvention sera à hauteur de la moitié du coût de l'équipement. Elle sera versée *a posteriori*, sur présentation du modèle acheté.

Une boutique en ligne, avec seulement le modèle référencé, sera créée avec le partenaire HP. Le dispositif sera mis en place à titre expérimental, avec une enveloppe globale de 10 k€, pour un modèle au prix unitaire de 678 € TTC, garanti trois ans inclus. Les demandes sont *a priori* peu nombreuses, puisque 95 % des étudiants sont déjà équipés.

M. TAVERNIER et **M. VERSCHEURE** souhaitent connaître les montants exacts des deux subventions.

Mme FAURE pose la question de la maintenance, qui pourrait créer des inégalités.

M. TUTIN est réservé, car il se demande comment éviter que des étudiants demandent une subvention alors qu'ils ont déjà un ordinateur.

M. POLONOWSKI explique que les subventions sont simplement versées sur des critères de ressources financières. Il sera aisé de vérifier que l'ordinateur se connecte avec régularité au serveur technologique. S'il s'avère que des ordinateurs ne se connectent pas, la question pourra être abordée avec les intéressés.

M. LE PRESIDENT admet que de nombreuses questions peuvent se poser, mais il souligne que le dispositif est mis en place à titre expérimental, qu'il peut participer à égaliser les chances et qu'il va dans le sens d'accompagner les étudiants, et en particulier l'ESIAG.

M. TUTIN considérant que le gain de 15 k€ est faible, **M. CUESTA** précise qu'il s'agit de l'économie par an.

M. LE PRESIDENT indique que les sommes retenues pour les deux subventions sont de 700 € et 350 €.

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention par l'ESIAG pour le financement d'ordinateurs portables aux étudiants.

Suite à la demande de **Mme FAURE**, **M. LE PRESIDENT** affirme qu'il sera acté dans le document qu'il s'agit d'un dispositif expérimental avec évaluation.

4.2. Approbation de la levée d'une prescription quadriennale pour une créance de la faculté de LLSH

M. TAVERNIER explique que le Conseil d'Administration doit accepter le paiement d'une créance que l'UPEC a à l'égard de Liliane SENS*, une vacataire de la faculté de LLSH, qui n'est pas payée depuis plus de quatre ans. Le dossier est complet et traité par la DRH et la faculté des lettres. La créance s'élève à un peu plus de 3 k€ : une première de 1 582,62 € et une deuxième de 1 595,49 €.

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la levée, à titre exceptionnel, de la prescription quadriennale frappant des créances de la faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines.

4.3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 juillet 2015

Mme CHEVALIER fait remarquer que le PV du 26 juin n'a pas été soumis au CA pour approbation. Elle propose donc que les deux PV soient votés en même temps, ce que **M. LE PRESIDENT** approuve.

4.4. Questions diverses

M. TAVERNIER fait part de l'avancée en matière d'information des membres du CA sur la signature des conventions. De nouvelles procédures de circulation des conventions sont nécessaires pour enregistrer les conventions et informer les membres du CA. Elles seront communiquées aux composantes et permettront d'avoir, dans la nouvelle université, un système de gestion harmonisé et centralisé des conventions.

M. TUTIN se demande où en est la perspective d'une plainte au pénal contre les étudiants à l'origine de troubles de sécurité, de fraudes, etc. à la FSEG. Par ailleurs, il désapprouve le fait que les données sur Eprel aient été fournies à la CPU pour étude, car cela repose sur un contrat de confiance avec l'université. De plus, il interroge au sujet des nouvelles cartes professionnelles et de leur usage possible avec les services du CROUS, car il faut communiquer ses coordonnées bancaires pour pouvoir utiliser la carte. **M. TUTIN** s'y refuse, d'autant que l'entreprise gérant ces cartes est privée et qu'il ne connaît pas le degré de sécurité.

M. TAVERNIER *informe que le problème est plus large sur la gestion de la situation sur le site du Mail des Mèches. Début septembre, trois agents de l'UPEC sont allés porter plainte au commissariat de Créteil contre une attaque sur le réseau informatique et sur des faits assimilés à du trafic de drogue, pour

lesquels certaines plaintes sont nominatives et à l'encontre d'étudiants. Le Président a demandé au Président de la commission disciplinaire d'examiner la situation de ces étudiants.

M. VIOLET indique que, concernant les affaires de fraude à la FSEG, un certain nombre d'individus vont être traduits en section disciplinaire.

M. TUTIN évoque aussi les tentatives de corruption et les voies de fait ou menaces sur le personnel de nettoyage dans les couloirs de la FSEG. Il a été assuré qu'une plainte serait déposée.

M. VIOLET explique qu'une plainte a été déposée pour des soupçons de trafic mais aussi pour violence, menace et intimidation. Une plainte a également été déposée pour des problèmes de fraude. La difficulté est que les personnes n'ont pas été identifiées, notamment pour la tentative de corruption pour laquelle il s'agirait d'une personne extérieure. Certaines personnes ont été identifiées pour des problèmes de fraude et de tricherie mais les affaires ne sont pas forcément liées.

M. TAVERNIER informe qu'une enquête est en cours dans tous les établissements universitaires sur **la diffusion numérique d'extraits de publications**. Elle est menée par le centre français de la copie, organisme en charge de collecter auprès des établissements d'enseignement supérieur, sur supports numériques, une cotisation annuelle servant à financer les droits d'auteur ou d'éditeur. L'enquête est encadrée par la CNIL pour évaluer l'utilisation quantitative sur le site Eprel, qui contient des données professionnelles. L'approche est donc quantitative et non qualitative. D'un point de vue économique, l'établissement aurait tout intérêt à ne pas verser au centre français de la copie. L'économie de la publication scientifique (de l'ordre de 100 k€) mérite d'accueillir favorablement l'enquête. Certains enseignants souhaitent ne pas y participer, mais il faut fournir des motifs légitimes. Ce point ne relève pas de l'UPEC.

Mme FAURE souhaite que la question d'une autre manipulation financière soit abordée avec le CROUS.

M. LE PRESIDENT a déjà été alerté en comité technique et rencontrera le directeur du CROUS à ce sujet le 22 septembre.

Mme CHEVALIER estime que la manière d'agir aurait pu être différente, ce que **M. LE PRESIDENT** admet.

Mme CHEVALIER souhaite connaître l'usage de l'espace de stockage pour les personnels SharePoint.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'il s'agit d'évolutions d'aspects quantitatifs et non qualitatifs.

M. TAVERNIER ajoute qu'il n'est pas prévu que le centre français de la copie s'intéresse à SharePoint. Il entend la sensibilité sur les données professionnelles, mais précise qu'un correspondant informatique et

liberté veille, en lien avec la CNIL, à l'utilisation des données numériques. La CNIL a émis une alerte sur l'utilisation de fichiers étudiants dans certains établissements.

M. CEGIELSKI revient sur la carte professionnelle, qui n'en est pas vraiment une selon lui. Il trouve dommage qu'elle ne puisse pas lui permettre de visiter des stagiaires ou apprentis, que son statut de professeur n'apparaisse pas, ce qui peut être gênant dans certaines universités étrangères, et que la nationalité ne figure pas. Il souhaite avoir une vraie carte professionnelle.

M. TAVERNIER indique qu'il n'est pas prévu d'en faire une autre.

La séance est levée à 12 heures 25.